

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à **18H00**, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : COLLECTE DES DECHETS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2019.

2020-12-N° 7

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

- Le service de collecte des déchets est géré suivant différents modes selon les pôles territoriaux de la CAPSO :
- en régie sur les pôles D'AIRE-SUR-LA-LYS, de LONGUENESSE et THEROUANNE pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers, verre, papier-carton, déchets verts et encombrants,
- en marché (entreprise Astradec) pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre sur le pôle de FAUQUEMBERGUES et en marché pour la collecte du verre en apport volontaire (Entreprise Baudelet).

Le rapport de l'exercice 2019 présenté concerne, dès lors, les communes de l'ensemble de la CAPSO, au sein duquel on retrouve les données pour AIRE-SUR-LA LYS.

L'année 2019 a été marquée par le passage de la collecte sélective de C 1 (une fois par semaine) en C 0,5 (une fois tous les 15 jours) à ARQUES, BLENDECQUES, LONGUENESSE et SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Ce changement de fréquence de collecte a été couplé avec un déploiement de bornes à papiers cartons, dans le but de libérer de la place dans le bac jaune pour y déposer ensuite les emballages plastiques dans le cadre de l'extension des consignes de tri prévue en 2022. En complément, et pour inciter la population au changement du geste de tri, un dispositif de bornes associatives pour le papier-carton a été mis en place. En contrepartie de l'effort réalisé par les associations, une partie des recettes liées à la valorisation du papier-carton chez les papetiers locaux leur est reversée.

Le bilan de l'année 2019 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 41 714 T de déchets répartis de la manière suivante (43 306 T en 2018) :

- 25 111 T d'ordures ménagères,
- 5 803 T de tri sélectif,
- 5 272 T de verre,
- 339 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 193 T d'encombrants,
- 5 335 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 13,8 % (soit 801 T) contre 14,55 % en

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 25 571 T de déchets, soit une production totale de 65 023 T, ce qui représente une production par habitant de 637 kg/an (686 kg/an/hab en 2018). La valorisation matière pour l'année 2019 est de 49,4 % (49,83 % en 2018).

Le coût global de la collecte (régie, prestataires) est réparti de la manière suivante :

- la régie de collecte pour 6 055 374,47 €,
- l'entreprise Astradec pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre en porte-à-porte pour un coût global de 448 266,12 € sur le pôle de FAUQUEMBERGUES,
- l'entreprise Baudelet pour la collecte des colonnes à verre pour un coût de 5 826,66 € sur le pôle de FAUQUEMBERGUES.

Le coût de traitement des déchets s'élève à 7 614 767 €.

La totalité du coût du service est couverte par les recettes dont le montant s'élève à 13 612 530,61 € pour 2019 :

- la TEOM pour 10 158 167 € (8 985 608 € en 2018) ;
- les recettes de la redevance spéciale pour 780 678,09 € (823 291 € en 2018) ;
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 1 983 696 € (2 422 176 € en 2018).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - PRENDRE ACTE du rapport sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2019 ;

ARTICLE 2 - DECIDER de transmettre à Monsieur le Préfet, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX